



« CLUB DE LA BULLE »

Piscine Intercommunale de Pontault-Combault/Roissy-en-Brie – RD 21 –
Chemin de Pontault à Sammeron – 77340 PONTAULT-COMBAULT

<http://www.clubdelabulle.com/>

Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marins sous le numéro 07-77-0383



INSCRIPTIONS 2024 – 2025

Nouveaux Adhérents

INSCRIPTION

Dimanche 8 septembre 2024 au forum des Associations de 10h00 à 16h00 à Pontault-Combault

Samedi 7 septembre 2024 à la Journée des Associations de 10h00 à 16h00 à Roissy en Brie

A la piscine lors des séances du mois de septembre à partir du vendredi 13 septembre à la piscine Emerainville

TARIF

1 ^{ère} personne	260 €
2 ^{ème} personne du même foyer fiscal	225 €
Apnée / Tir	195 € + 9€ (assurance mer)

Ce tarif comprend :

- La licence Fédérale
- L'assurance Loisir 1
- L'adhésion Club

Ne comprend pas :

- Le RIFA P (pour les niveaux 3)
- Les fosses (participation demandée 10€)
- Les sorties
- Les soirées

PIECES A FOURNIR

Fiche d'inscription entièrement complétée et signée

- 1 Copie d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine de **moins de 2 mois**
Pensez à conserver l'original. Préciser si passage de niveau. (Merci de vous reporter au guide d'utilisation du certificat)
- Envoi des informations par mail uniquement (adresse à inscrire lisiblement sur fiche d'inscription)
- 1 Photo d'identité pour les nouveaux adhérents

- Chèque (s) du règlement (trois fois maximum, sept, oct, nov.) **1^{er} chèque de 100€**
- 1 Chèque pour les assurances complémentaires facultatives (au nom du Club de la Bulle)
- La photocopie de vos qualifications (CMAS / NITROX / TRIMIX / RIFA P)

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES MAIS VIVEMENT RECOMMANDEES

Important : En application de l'article 38 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992 et les décrets n° 93-392 du 18 mars 1993, « les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ». De ce fait, le Club de la Bulle souscrit à chaque adhérent une assurance complémentaire dite «Loisir 1» comprise dans le tarif d'inscription.

Vous pouvez choisir une assurance complémentaire plus élevée «Loisir 2», «Loisir 3» etc..., la différence étant à votre charge.

ENTRAINEMENT

2 x par semaine :

- lundi de 21h00 – 22h30 Plongée/Apnée/tir sur cible Piscine du Nautil
- vendredi de 21h00 – 22h30 Plongée/Apnée/tir sur cible Piscine du Nautil

PLANNING DES INSCRIPTIONS

Test de nage et baptême pour les niveaux 1 : **vendredi 20 septembre et vendredi 27 septembre.**
Pot d'accueil : **vendredi 13 septembre**

MATERIEL OBLIGATOIRE

Palme, masque, tuba (prêté par le club dans un 1^{er} temps)

Pour l'achat des palmes nous vous conseillons d'attendre et d'en discuter avec vos moniteurs. Le Club de la Bulle pourra vous en prêter en attendant.

ATTENTION, PASSEE LA PREMIERE SEANCE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE

Concernant les passages de niveau :

Les pré-requis au club sont les suivants :

- Niveau 1 : Test aisance aquatique, baptême
- Niveau 2 : 15 plongées avant le stage pratique qui s'organise au mois de mai
- Niveau 3 : 40 plongées dont 5 entre 35m et 40m, avant le stage pratique qui s'organise au mois de mai